

pense que nous devrions tout d'abord tracer un projet de routes autour de la baie de Fundy, comme on l'a expliqué, puis vérifier la meilleure façon de le réaliser et la somme qu'on devrait y consacrer. J'envisage des fonds provenant du parc Fundy et d'autres entreprises semblables à celles qui ont permis la construction de routes spéciales à Banff et à Jasper.

Je félicite les députés qui ont profité de l'occasion pour exposer la logique de ce programme de transport et le besoin qu'en ont les provinces Maritimes.

M. Allen B. Sulatycky (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, alors que je participe au débat, je ne voudrais pas qu'on me croie opposé à la participation du gouvernement fédéral dans l'aménagement des routes que des députés viennent de préconiser en faveur des provinces atlantiques. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je souhaite une politique générale de grandes routes, applicable non seulement aux provinces atlantiques, mais à l'ensemble du Canada, car, dans d'autres régions du pays, certaines grandes routes méritent l'attention du gouvernement fédéral, en raison de leur importance propre, de leur raccord éventuel à un réseau de transport national et de l'appui solide qu'elles fourniraient à l'industrie touristique au Canada, celle-ci, les députés le savent, étant l'une des principales sources de devises étrangères pour notre pays.

A cet égard, je songe à deux grandes routes en particulier. La première est celle de l'Alaska. Des députés ont engagé le gouvernement fédéral à participer au pavage de cette artère très importante. Les touristes l'utilisent en nombre plus considérable d'année en année, mais loin de ce qu'on pourrait espérer si elle était pavée. Certes, ceux qui empruntent cette route doivent être de grands aventuriers. Outre ces personnes, plusieurs autres aimeraient voyager dans cette partie septentrionale, mais elles en sont dissuadées par le très mauvais état de cette route.

Une autre route dont je traiterai davantage, celle de Yellowhead, est déjà construite. C'est en réalité la seconde Transcanadienne des provinces des Prairies. Elle commence à Portage La Prairie au Manitoba, traverse des centres des Prairies comme Yorkton, Saskatoon, North Battleford, Lloydminster, Edmonton, Edson, Hinton, passe ensuite par le parc National et la ville de Jasper et rejoint enfin la Transcanadienne à Kamloops.

Je le répète, cette route est terminée. Plusieurs de ses tronçons sont en meilleur état que la Transcanadienne: ses dimensions et sa structure dépassent les exigences de la loi sur la route transcanadienne. Tout ce qui manque est une désignation nationale pour cette route. Plusieurs personnes se sont consacrées à la développer et à la faire connaître au public. Pour parler simplement, ces personnes croient que le gouvernement fédéral devrait en donnant un nom à cette route en augmenter la stature pour ainsi attirer plus de touristes dans cette partie des provinces des Prairies.

En outre, cette route épargne des dollars pour les sociétés de transport qui font le trajet jusqu'à Vancouver car elle exige une faible consommation d'essence. Les pentes de cette route sont beaucoup moins raides que celles de la Transcanadienne qui traverse la passe Rogers. La précipitation de neige y est également inférieure à celle du tronçon de la passe Rogers de la Transcanadienne.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. L'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant expirée.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

ÉTABLISSEMENT, OBJETS, POUVOIRS,
CAPITAL SOCIAL, ETC.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Benson: Que le bill C-219 établissant la Corporation de développement du Canada soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'objet de la Corporation de développement du Canada est essentiellement double: d'abord aider à développer et à maintenir des sociétés fortes contrôlées et dirigées par les Canadiens dans le secteur privé de l'économie, et ensuite élargir, pour les Canadiens, les possibilités d'investissement en matière de développement économique du Canada et de participation à ce développement.

La Corporation de développement du Canada doit s'efforcer d'atteindre son premier objectif en prenant des participations dans les sociétés existantes, en favorisant l'expansion et l'établissement de nouvelles entreprises importantes et en aidant à l'expansion des entreprises déjà existantes. Dans ce but, elle doit normalement investir dans des entreprises dont elle compte acquérir un important portefeuille d'actions donnant droit de vote et dont la valeur du capital effectif doit être, ou doit devenir probablement, un million de dollars ou plus. On prévoit que la participation de la Corporation de développement du Canada dans une société sera normalement assez large, soit seule soit conjointement avec d'autres investisseurs canadiens, pour assurer le contrôle par des Canadiens. Généralement, elle ne doit pas chercher à exercer un contrôle direct sur le fonctionnement des sociétés, dont elle possède des actions et, par conséquent, il ne sera pas nécessaire que celles-ci soient des filiales de la Corporation de développement du Canada. Bien sûr, elle sera en mesure d'exercer sur les politiques de base et sur la direction des entreprises le degré d'influence qui revient à un actionnaire important.

On prévoit que la Corporation travaillera en relation très étroite avec les autres membres du monde canadien des affaires et des finances. L'idéal serait que nombre de ses mesures et de ses investissements puissent être provoqués par des propositions qui lui auront été faites par les milieux financiers. Elle doit consacrer l'exercice de ses propres fonctions directes d'entrepreneur aux domaines particulièrement prometteurs et intéressants pour l'économie du Canada, dans lesquels, autrement, il n'y aurait vraisemblablement pas un degré suffisant de participation canadienne.